

Postulat Raphaël Mahaim et consorts - Pour que la complexité du système électoral ne soit pas un obstacle à la participation des électeurs !

Développement

Nombreuses ont été les réactions de déception suite au fort taux d'abstentionnisme lors des élections communales de mars dernier. En règle générale, la participation a connu un tassement significatif par rapport aux élections de 2006. Diverses explications sont avancées. Certains y voient la conséquence d'un désintérêt grandissant pour la "chose publique". D'autres invoquent la fréquence élevée des scrutins en Suisse qui provoquerait une banalisation de l'importance des échéances électorales.

En tout état de cause, il est établi que l'abstentionnisme — en particulier à l'occasion des élections — est également dû à la complexité du système électoral et au manque d'information des électeurs.

Par le présent postulat, les soussignés ont l'honneur de demander au Conseil d'Etat d'étudier les pistes de réflexion suivantes et leur faisabilité dans le contexte vaudois:

- Le recours systématique à des **petits croquis ou illustrations** dans les explications relatives aux modalités et délais à respecter pour le scrutin. Les visuels pourraient par exemple indiquer avec une grande croix rouge les erreurs à ne pas commettre et avec un grand "vu" vert les techniques de vote autorisées (pour les élections à la proportionnelle, biffer, panacher, etc.). La nature "indigeste" des textes explicatifs dans les brochures actuelles explique bien souvent le désarroi auquel sont confrontés de nombreux électeurs.
- L'organisation de **séances officielles d'information**, par exemple dans les préfetures, permettant aux citoyens de poser des questions au sujet des élections et au sujet de la manière de voter. Ces séances d'information pourraient par exemple avoir lieu dans la semaine qui suit l'envoi du matériel de vote et seraient alors annoncées dans ledit matériel.
- Des **campagnes de sensibilisation ciblées à l'intention des nouveaux citoyens** (nouveaux citoyens naturalisés, citoyens qui viennent d'obtenir la majorité, électeurs étrangers sur le plan communal, etc.). Ces campagnes de sensibilisation pourraient par exemple prendre la forme d'une petite brochure d'information générale au sujet de l'exercice des droits politiques à envoyer à toutes les personnes concernées. Il s'agirait alors d'utiliser les visuels mentionnés plus haut et de faire le lien avec le site internet mentionné ci-dessous.
- La création d' **unepage internet** permettant de composer sa liste de candidats et de faire vérifier la conformité de celle-ci avec les exigences légales. Il conviendrait d'étudier également la possibilité d'imprimer une telle liste de candidats vérifiée et de l'utiliser en lieu et place de la liste fournie dans l'enveloppe de vote. La création d'un tel site internet devrait être accompagnée d'une campagne d'information active visant à en faire la promotion.
- La création d' **un logiciel pour les réseaux sociaux ou d'une application pour téléphones portables (smartphone)** sur le modèle du site internet évoqué ci-dessus, toujours dans l'idée de faciliter la compréhension des modalités du scrutin.

Ces différentes idées ne constituent pas une liste exhaustive des mesures à prendre. Elles représentent bien au contraire une série de pistes de réflexion à explorer ; le Conseil d'Etat peut à sa guise compléter ou adapter cette liste de suggestions.

Il faut préciser que le présent postulat ne vise pas uniquement les échéances électorales communales, mais aussi les élections cantonales et fédérales. C'est en effet le canton qui est chargé de l'organisation des élections pour les trois niveaux étatiques. En outre, certaines réflexions demandées par le présent postulat peuvent également s'appliquer aux votations.

Souhaite développer et demande le renvoi en commission.

Morges, le 31 mai 2011.

(Signé) *Raphaël Mahaim et 24 cosignataires*

M. Raphaël Mahaim : — Suite aux dernières élections communales, les réactions de déception ont été nombreuses par rapport au faible taux de participation. Différentes causes sont avancées et nous n'avons pas d'influence directe sur la plupart d'entre elles en tant que collectivité publique. Il y a néanmoins une cause sur laquelle nous avons de l'influence et une emprise : il s'agit de la complexité du système électoral, ou plus précisément de la manière d'expliquer et de rendre le système électoral accessible aux électeurs. On ne peut pas faire l'économie d'une réflexion à ce sujet. La complexité du système électoral provoque un nombre certain de cas de nullité, d'une part, et retient certaines personnes de se rendre aux urnes, d'autre part. Certaines personnes sont découragées à la lecture de la brochure officielle et ne comprennent rien au système électoral ; elles décident donc de ne pas exprimer leur vote.

Ce postulat propose certaines pistes de réflexion. Tout d'abord, améliorer l'information sur les brochures elles-mêmes. Je suis convaincu que c'est en partie la nature indigeste des textes qui pose problème et qui rend cette accessibilité difficile. On pourrait travailler sur des croquis, sur une présentation un peu plus interactive et un peu plus facile à comprendre pour l'électeur. D'autres pistes sont évoquées, telles que des séances d'information dans les préfectures pour les électeurs qui souhaiteraient venir poser des questions directement au préfet ; ou encore, et c'est une piste de réflexion qui me paraît intéressante, pour s'attaquer à l'abstentionnisme dans les catégories de jeunes électeurs, on pourrait réfléchir à l'utilisation des réseaux sociaux ou des nouveaux médias. L'idée d'ouvrir une page internet qui permette de vérifier *online* si la liste qu'on a composée est correcte et correspond aux critères légaux a circulé dans les médias ces derniers temps.

Je termine en indiquant que j'ai choisi de développer ce texte parce que j'ai déposé conjointement à ce postulat une question écrite visant à demander au Conseil d'Etat d'inscrire sur les enveloppes de vote la date du scrutin en rouge et la date buttoir pour les renvoyer. Il apparaît en effet que certaines personnes laissent traîner leur enveloppe de vote chez elles et omettent de renvoyer leur matériel de vote dans les temps. Peut-être qu'une inscription plus visible et un peu plus marquante sur ces enveloppes faciliterait la mémorisation de la date buttoir pour le scrutin. Cette question n'est pas insérée dans ce postulat, mais fait l'objet d'une question écrite séparée. En effet, il serait assez facile de mettre une telle mesure en œuvre. C'est la raison pour laquelle j'ai choisi la voie rapide. Le postulat partira en commission, où l'on aura certainement des discussions nourries. La question écrite et cette problématique de la date du scrutin pourraient être rapidement traitées — j'espère, peut-être même en vue des échéances électorales fédérales et cantonales prochaines.

La discussion est ouverte.

M^{me} Christiane Rithener : — Je déclare mes intérêts : je viens de la commune de la Tour-de-Peilz, où les électeurs ont été conviés aux urnes un peu plus fréquemment que dans

d'autres communes. Si le taux de participation pour le troisième tour a fortement augmenté, le taux de bulletins nuls a aussi fortement augmenté, par exemple par la présence de deux listes dans une même enveloppe. Je me souviens d'un temps passé où, dans l'isoloir, nous avions des avertissements : « Un seul bulletin par enveloppe ! » Il faudrait attirer l'attention des électeurs sur ces cas de nullité. Je soutiens le postulat de notre collègue Mahaim.

M. Laurent Ballif : — J'ai également signé le postulat de M. Mahaim. Il y a cinq ans, j'avais aussi déposé un postulat proposant de modifier la présentation des listes, ce qui s'était avéré trop compliqué et avait été abandonné. On n'avait rien changé après les élections de 2006, bien qu'une commission ait examiné cet objet, parce qu'il était apparu que la modification de la présentation des listes était trop compliquée.

Par contre, il me semble que M. Mahaim a oublié un aspect mal utilisé ou qu'on refuse d'utiliser pour des raisons qui, à mon sens, ne sont pas justifiées. Il s'agit de l'utilisation du code-barres de votation. Il est évident que nous ne voulons pas contrôler ce que votent les gens, mais l'existence de ce code-barres permet de déterminer le taux de participation de certaines catégories qui figurent sur la carte de vote. Il y a parmi ces catégories l'année de naissance, le sexe et également le fait qu'il s'agit d'un citoyen suisse ou étranger. Avec ces données, nous pourrions mieux cibler les informations. Je prends le cas très clair du vote des citoyens étrangers, qui votaient pour la première fois en 2006. Un certain nombre de communes avait fait un effort particulier pour l'information. Je prends le cas de Vevey, que je connais bien. Notre Commission de l'intégration, tous partis confondus, a fait une démarche avec un bus d'information, est allée devant les centres commerciaux, dans les quartiers, devant les écoles pour rencontrer les parents, en particulier les mamans qui venaient accueillir leurs enfants à la sortie. Grâce à cette information tous azimuts, nous avons obtenu un taux de participation de 28,6% des étrangers. Cette année, nous avons considéré qu'il était acquis que les étrangers constituaient un socle de participants identique à ce que nous avons connu en 2006 ; nous n'avons pas fait d'information et nous avons eu un taux de participation des étrangers de 22% seulement. Ce qui explique pour une grande part la baisse de la participation globale enregistrée dans les élections du Conseil communal et de la municipalité.

Il faudrait arrêter de se voiler la face et de dire que nous ne devons pas utiliser ces données contenues dans le code-barres mais, au contraire, empoigner cette problématique et se dire que certaines catégories de gens sont moins informées et moins sensibilisées. Nous devons trouver des parades ciblées à l'intention de ces personnes. Il ne faut pas oublier non plus que nous avons déjà dans les communes la possibilité d'intervenir sur les bulletins de vote. Je prends encore le cas de Vevey : nous avons fait imprimer sur tous les bulletins « Attention, un seul bulletin par enveloppe ! » Donc, nous avons la possibilité de le faire dans les communes, mais il faudrait que cela devienne systématique.

La discussion est close.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.